

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS

"VACANCES À LA VILLE"

"LES VACANCES SPORTIVES" & "LÉZARDS DES ARTS"

mises en place par le Service des Sports et des Événements de la ville d'Auxerre

1) INSCRIPTION

Une fiche est à compléter lors de l'inscription avec :

- Renseignements concernant le participant
- Coordonnées du responsable légal du participant
- Autorisations parentales diverses
- Fiche sanitaire
- Fonctionnement – accueil – conditions d'accès

+ attestation d'assurance responsabilité civile à fournir.

+ acceptation du Règlement Intérieur par signature de la mention sur la fiche d'inscription.

2) RÈGLEMENT

L'inscription sera considérée comme définitive à partir du moment où la personne responsable de l'enfant aura :

- complété la fiche d'inscription
- réglé le montant total de l'activité (aux conditions tarifaires en cours avec présentation des pièces justificatives demandées : Quotient familial de la CAF ou de la MSA du mois en cours).

Pour tout manquement au paiement des activités et des pièces indiquées ci-dessus, les services organisateurs s'autorisent le droit d'annuler l'inscription.

Les tarifs sont fixés chaque année par arrêté municipal et prennent en compte les quotients familiaux.

Le règlement peut être effectué par chèque (à l'ordre du Trésor Public), espèces, chèques vacances (sans rendu monnaie) et tickets loisirs CAF (sans rendu monnaie).

3) DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La Ville d'Auxerre, sur la base d'un contrat, recueille des données personnelles nécessaires à l'accueil de l'enfant lors de l'opération Vacances à la Ville. Les réponses sont obligatoires car indispensables au traitement administratif du dossier et au déroulement des activités. Les destinataires des données sont les agents des services des Sports et des Événements. Les données sont conservées en base active pendant 2 ans.

Vous disposez des droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et d'un droit à

la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en contactant le service des Sports ou le service des Evènements : sports@auxerre.com ou lezardsdesarts@auxerre.com.

Si vous avez une question concernant le traitement de vos données, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données (dpo@auxerre.com ou 14 place de l'Hôtel de ville - BP 70059 - 89012 Auxerre cedex). Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et Libertés (CNIL).

4) FRÉQUENTATION ET LISTE D'ATTENTE

L'achat d'une carte vaut pour une période de vacances et donne accès à :

- "Vacances Sportives" :
Des activités sont accessibles sans inscription et d'autres sont sur inscription (* sur le programme). Certaines sont limitées à 1 sur la période de vacances (**sur le programme).
- "Lézards des Arts" :
Les inscriptions sont limitées à **1 activité par enfant** par période de vacances. Cependant, pour toute demande supplémentaire, l'enfant sera inscrit en liste d'attente. Dans le cas d'un atelier incomplet, le service des événements s'engage à contacter les parents 3 semaines avant le premier jour de l'activité, dans l'ordre d'inscription sur la liste d'attente, pour les informer de la disponibilité.
Le paiement ne sera demandé qu'au moment de l'inscription définitive.

5) ENGAGEMENT

Lors de l'inscription, **les parents de l'enfant** sont informés des jours, horaires et lieu de déroulement de l'activité et **s'engagent à les respecter**.

En cas de retard ou d'absence de l'enfant, les parents s'engagent à prévenir dans les plus brefs délais les services organisateurs.

6) ANNULATION

Par les parents :

Le montant total de l'activité sera remboursé aux familles uniquement dans les cas de force majeure (exemples) :

- accident
- maladie

Il sera alors demandé aux parents de l'enfant inscrit d'adresser au Maire de la Ville d'AUXERRE, une lettre de demande de remboursement, accompagnée d'un justificatif d'absence (ex. : certificat du médecin, ...), de la quittance remise lors de l'inscription et d'un relevé d'identité bancaire, toute pièce permettant de faire procéder au remboursement.

Dans tout autre cas, aucun remboursement ne sera effectué.